



Communiqué de presse

122/21

Montreuil, le 23 novembre 2021

« Accord sages-femmes » : pourquoi la CGT n'a pas signé

Une ossature de protocole d'accord pour les sages-femmes a été signé par trois syndicats. La CGT qui avait fait de très nombreuses propositions et tenté d'ouvrir certaines pistes ne peut que constater que, comme l'ensemble de la profession, elle n'a pas été entendue sur l'essentiel, à l'exception de la mise en place d'une sixième année de formation.

Les propositions sont en fait l'application aux sages-femmes du volet 2 du Ségur mais pas le juste repositionnement attendu.

En mettant en avant un simple chiffre de 500 € qui ne s'appliquera pas à toutes les sages-femmes, le gouvernement cache l'essentiel : l'« accord » ne reconnaît toujours pas la profession des sages-femmes pour ce qu'elle est :

- Une profession médicale à part entière (depuis 1983)
- Une profession qui doit pouvoir exercer dans de bonnes conditions et avec des effectifs suffisants
- Une profession qui doit assumer et exercer sur l'ensemble des champs de ses compétences et pratiques
- Une profession qui soit enfin reconnue justement, qui pèse partout dans les structures où elle est présente

La lutte n'est cependant pas terminée. Cet accord repose peu sur la profession. Rien n'est définitif et de toutes façons, de nombreuses choses restent à définir et à obtenir.

La CGT se joint donc à l'appel à la mobilisation de ce week-end noir des 27 et 28 novembre 2021 et appelle toutes les sages-femmes à rester unies et déterminées.

La cause est juste, pour la profession et les femmes, nous ne l'abandonnerons jamais.